

Décision du Maire

Le 8 juin 2026

Décision n° 2026-003 FIN

Objet : Marché 2026-003 CONTRAT D'EXPLOITATION / MAINTENANCE P2-P3 avec intéressement

Le Maire de la ville de Montluel,

Vu la délibération 2026-03-22-005 du Conseil Municipal du 22 mars 2026, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du marché cité en objet,

Vu les critères de choix énoncés dans l'avis d'appel à la concurrence publié sur la plateforme marchéspublics.ain.fr le 13 avril 2026 ainsi que dans le règlement de consultation,

Vu les offres reçues dans les délais avant le 11 mai 2026 à 12 heures en réponse à l'avis d'appel à la concurrence,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 8 juin 2026

Montluel

DECIDE :

Article 1^{er} :

D'attribuer le marché n° **2026-003** relatif au « contrat d'exploitation/maintenance P2-P3 avec intéressement » à la société **ENGIE ENERGIE SERVICES**, pour un montant annuel de 34 803.95€ HT soit 139 215.80€ HT pour la durée du marché, soit 4 ans.

Article 2 :

Que le marché prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Article 3 :

Le marché attribué fera l'objet d'une notification formelle.

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain au titre du contrôle de légalité,
- publiée au recueil des actes administratifs,
- rendue compte au Conseil Municipal pour information conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Brélaire".

Philippe BRÉLAIR

Ville de Montluel Ain

Hôtel de Ville 85, avenue Pierre Cormorèche 01120 MONTLUEL

Tél. 04 78 06 06 23 Fax : 04 72 25 97 19 Courriel : mairie@ville-montluel.fr

www.ville-montluel.fr